



COMMUNIQUÉ DU MAIRE DE POINTE-A-PITRE

POUR DIFFUSION

Pointe-à-Pitre, le jeudi 8 août 2024

INTERDICTION TEMPORAIRE STATIONNEMENT ET CIRCULATION DANS CERTAINES RUES DE LA VILLE

A l'occasion du défilé des Cuisinières de Guadeloupe dans les rues de la Ville, le Maire de Pointe-à-Pitre, M. Harry DURIMEL, informe les administrés que des dispositions réglementaires ont été prises pour assurer l'ordre et la sécurité du public, le

SAMEDI 10 AOUT 2024

- **Interruption du stationnement et de la circulation** dans certaines rues de la Ville de
 - 6h00 à 13h00 : rue d'Ennery
 - 7h00 à 15h00 :
 - rue Place de l'Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul
 - rue Barbès (partie comprise entre la rue de la Place de l'Eglise et la rue Frébault)
 - rue Frébault (partie comprise entre les rues Barbès et le Boulevard Chanzy à contre-sens de la circulation des véhicules)
 - boulevard Légitimus (partie comprise entre le carrefour Frébault et la rue A. Fengarol)
 - rue Amédée Fengarol
 - Avenue Youri Gagarine
 - rue Martin Luther King
- **Interdiction de stationnement et de circulation** sur le boulevard Chanzy (entre les rues Frébault et Schoelcher) et le boulevard Hanne (entre les rues Frébault et Nozières) pour permettre l'installation de la scène.
- **Déplacement de la station de taxis** située sur le boulevard Hanne vers le boulevard Chanzy.

Le Maire de Pointe-à-Pitre compte sur la compréhension et le civisme de tout un chacun.

RETROUVEZ LA VILLE DE POINTE-A-PITRE SUR

